

OFFICES NOTARIAUX						
Dispositif ou axe de formation	Sous axe ou thème de formation	Durée ou plafond de prise en charge	RESSOURCES FINANCIÈRES MUTUALISÉES			ATTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES
			Coût pédagogique (Barème en euros)	Frais annexes	Frais de salaire (en euros)	Tous postes de frais (Coût pédagogique/Frais annexes/Frais de salaire)
			Toutes catégories d'effectifs	Entreprises de moins de 11 salariés exclusivement	Entreprises de moins de 11 salariés exclusivement	Entreprises de 11 salariés et plus exclusivement
PLAN PRIORITAIRE	Stages collectifs catalogue	40 h	36 €/h	OUI	12 €/h	OUI
	Formations à distance catalogue	36 J	240 €/j	OUI	NON	OUI
	Actualisation juridique secrétariat	5 J	210 €/j	OUI	84 €/j	OUI
PLAN NON PRIORITAIRE	Formations longues hors RNCP < niv III	1 200 h	9,15 €/h	OUI	12 €/h	OUI
	Formations longues hors RNCP > niv III	600 h	20 €/h	OUI	12 €/h	OUI
PLAN TRANSVERSE	Bureautique	3 J	200 €/j	OUI	84 €/j	OUI
	Langues	100 h	30 €/h	OUI	12 €/h	OUI
	Accueil, Communication, Comptabilité	4 J	200 €/j	OUI	84 €/j	OUI
	Management	5 J	240 €/j	OUI	84 €/j	OUI
	Bilan de compétences	24 h	100 €/h	OUI	12 €/h	OUI
	Formation Responsable qualité	10 J	360 €/j	OUI	84 €/j	OUI
	Démarche qualité sensibilisation	3 J	120 €/j	OUI	84 €/j	OUI
	Secourisme, AFGSU, SSIAP	21 h	25 €/h	OUI	12 €/h	OUI

## OFFICES NOTARIAUX

Dispositif ou axe de formation	Sous axe ou thème de formation	Durée ou plafond de prise en charge	PROFESSIONNALISATION		RESSOURCES FINANCIÈRES MUTUALISÉES	ATTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES
			Coût pédagogique (Forfait en euros)	Aide à la fonction tutorale	Frais de salaire (en euros)	Tous postes de frais (Coût pédagogique/Frais annexes/Frais de salaire)
			Toutes catégories d'effectifs	Toutes catégories d'effectifs	Toutes catégories d'effectifs	Entreprises de 11 salariés et plus exclusivement
PERIODE DE PROFESSIONNALISATION PRIORITAIRE	CQP Formaliste	450 h	35 €/h	NON	NON	OUI
	CQP Comptable taxateur	450 h	35 €/h	NON	NON	OUI
	Diplôme Supérieur du Notariat (DSN)	546 h	9,15 €/h	NON	NON	OUI
	Examen de contrôle des connaissances	168 h	9,53 €/h	NON	NON	OUI
	Séminaire Voie professionnelle	720 h	9,72 €/h	NON	NON	OUI
	Licence professionnelle du Notariat	320 h	9,15 €/h	NON	NON	OUI
	BTS Notariat 1re année CNED	10 J	228 €/j	NON	NON	OUI
	BTS Notariat 2e année CNED	8 J	285 €/j	NON	NON	OUI
	Diplôme Institut du Notariat	315 h	9,15 €/h	NON	NON	OUI
	BTS métiers du Notariat	1 200 h	9,15 €/h	NON	3 €/h	OUI
PERIODE DE PROFESSIONNALISATION NON PRIORITAIRE	Socle de connaissances CléA	350 h	27 €/h	NON	NON	OUI
	Accompagnement VAE	21 h	Plafond de 75 €/h	NON	NON	OUI
	Certifications inscrites inventaire RNCP	1 200 h	9,15 €/h	NON	NON	OUI
	Toutes périodes non prioritaires	1 200 h	9,15 €/h	NON	NON	OUI
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION PRIORITAIRE	DSN	546 h	9,15 €/h	NON	NON	uniquement le reste à charge coût pédagogique
	BTS métiers du Notariat	1 200 h	9,15 €/h	NON	NON	uniquement le reste à charge coût pédagogique
	Licence professionnelle du Notariat	310 h	9,15 €/h	NON	NON	uniquement le reste à charge coût pédagogique
	Diplôme Institut du Notariat	315 h	9,15 €/h	NON	NON	uniquement le reste à charge coût pédagogique

OFFICES NOTARIAUX

Dispositif ou axe de formation	Sous axe ou thème de formation	Durée ou plafond de prise en charge	PROFESSIONNALISATION		RESSOURCES FINANCIÈRES MUTUALISÉES	ATTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES
			Coût pédagogique (Forfait en euros)	Aide à la fonction tutorale	Frais de salaire (en euros)	Tous postes de frais (Coût pédagogique/Frais annexes/Frais de salaire)
			Toutes catégories d'effectifs	Toutes catégories d'effectifs	Toutes catégories d'effectifs	Entreprises de 11 salariés et plus exclusivement
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION NON PRIORITAIRE	Formations diplômantes > niv III	1 200 h	9,15 €/h	NON	NON	uniquement le reste à charge coût pédagogique
	Formations diplômantes < ou = niv III	1 200 h	9,15 €/h	NON	NON	uniquement le reste à charge coût pédagogique
	Formations qualifiantes RNCP	600 h	9,15 €/h	NON	NON	uniquement le reste à charge coût pédagogique
	Formations qualifiantes hors RNCP avec lien CCN	400 h	9,15 €/h	NON	NON	uniquement le reste à charge coût pédagogique
	Contrats renforcés L6325-1-1	1 435 h	15 €/h	OUI <sup>(1)</sup>	NON	uniquement le reste à charge coût pédagogique
POE		400 h	7 €/h	NON	NON	NON

(1) L'aide à la fonction tutorale est prise en charge uniquement si le bénéficiaire a un niveau scolaire inférieur au niveau IV à l'entrée en contrat.

Rémunération Contrats prioritaires		
Diplôme ou titre visé	16-20 ans	21-25 ans
Diplôme Supérieur du Notariat (DSN)	T2 coeff.146 les 12 premiers mois T2 coeff. 160 sur la durée restante du contrat*	
BTS Métiers du Notariat	65 % de E2	80 % de E2*
Licence professionnelle du Notariat	85 % de T1 coeff.132 pendant les 6 premiers mois, 90 % de T1 coeff.132 sur la durée restante du contrat*	
Diplôme de l'Institut du Notariat	T1 coeff. 135 sur toute la durée du contrat Pour les titulaires de la licence professionnelle du Notariat ou d'un diplôme équivalent	

\*Pour les plus de 26 ans, la rémunération ne peut être inférieure au smic. Selon dispositions légales, cf. verso de l'imprimé cerfa EJ20.

Valeurs au 1<sup>er</sup> mars 2017 (Avenant n°33 du 23 février 2017 relatif aux salaires) :

T1 coeff 132 : 1 782 € pour 35 h  
T1 coeff 135 : 1 823 € pour 35 h  
T2 coeff.146 : 1 971 € pour 35 h  
T2 coeff.160 : 2 160 € pour 35 h  
E2 : 1 553 € pour 35 h

Rémunération Contrats non prioritaires			
Niveau	16-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
Titulaire d'un bac pro, d'un titre ou diplôme professionnel de niveau IV	65 % du smic	80 % du smic	85 % du salaire minimum conventionnel sans être inférieur au smic
Autres	55 % du smic	70 % du smic	85 % du salaire minimum conventionnel sans être inférieur au smic

La loi impose une rémunération minimale indexée sur le Smic pour les titulaires d'un contrat de professionnalisation. Le montant varie selon l'âge et le niveau de formation du bénéficiaire.

Valeur du smic au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 9,88 €/h soit 1 498,47 € pour 151,67 h de travail mensuel.

OFFICES NOTARIAUX

Dispositif ou axe de formation	Sous axe ou thème de formation	Durée ou plafond de prise en charge	RESSOURCES FINANCIÈRES MUTUALISÉES			ATTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES
			Coût pédagogique (Barème en euros)	Frais annexes	Frais de salaire (en euros)	Tous postes de frais (Coût pédagogique/Frais annexes/Frais de salaire)
			Toutes catégories d'effectifs	Toutes catégories d'effectifs	Toutes catégories d'effectifs	Entreprises de 11 salariés et plus exclusivement
CPF	Liste COPANEF ou liste de branche	150 h	60 €/h	OUI	50 % de l'accord global	OUI
	CPF abondé	au-delà de 150 h	15 €/h	NON	50 % de l'accord global	OUI
	Accompagnement VAE	24 h	75 €/h	OUI	50 % de l'accord global	OUI
	CléA	150 h	27 €/h	OUI	50 % de l'accord global	NON
	CSP	1 200 h	20 €/h	NON	NON	NON